

Recommandations du ministre à Desroches et Poivre Le 11 septembre 1769

Un document de la Médiathèque des Ursulines à Quimper. Q 12 bis A4, f°145.

Il faut encourager les armateurs et les maisons de commerce à s'établir à l'Isle de France, et leur abandonner le commerce. J'espère augmenter les troupes jusqu'à devenir menaçant. Il faut réduire les dépenses. Qui profite des 2000 bouches nourries par le Roi ?

=====

à Messieurs Desroches, gouverneur général et Poivre, intendant.

A Versailles le 11 septembre 1769

La liberté, Messieurs, que le Roi vient de donner indistinctement à tous ses sujets de faire le commerce de l'Inde est un objet très intéressant pour les Isles de France et de Bourbon. Ce doit être naturellement l'époque de leur prospérité puisqu'elles vont devenir le centre du commerce de cette partie du monde ; et qu'il doit s'en suivre une augmentation considérable de population, de culture et de richesse. Il est donc très important d'accorder aux négociants la plus grande protection et toutes les facilités possibles, et je ne doute pas qu'ils n'éprouvent de votre part toutes sortes de faveur et de secours. Je pense depuis longtemps que la meilleur façon de faire prospérer le commerce de l'Asie et de le rendre véritablement avantageux c'est d'en établir l'entrepôt à l'Isle de France, de manière que les négociants français n'aient qu'à aller dans cette colonie pour y trouver les marchandises qui y auraient été apportées par des armateurs domiciliés dans les îles et qui n'auraient d'autre occupation que le commerce de l'Inde. Cette navigation se ferait à meilleur marché en y employant des lascars et peut-être des petits bâtiments du pays. Le résultat du commerce d'Inde en Inde et de tous les différents points de l'Asie se trouvant à l'Isle de France comme le centre commun, nos négociants qui iraient les y chercher auraient une navigation moins longue, moins dispendieuse et moins meurtrière que celle de la Compagnie des Indes dont les vaisseaux allaient en droiture dans toutes les parties de l'Asie, et, les retours étant plus courts, ces négociants reverraient plus souvent leur argent et ne se trouveraient pas dans le cas où était la Compagnie des Indes de faire les fonds de trois envois annuels avant d'avoir le premier retour et de retirer sa première mise. Je crois que cette manière de faire le commerce de l'Inde étant la plus utile à l'Etat et aux négociants, porterait en peu de temps votre colonie au plus haut degré de splendeur ; mais ce n'est pas l'affaire d'un jour d'établir ainsi ce commerce et d'ailleurs l'autorité n'y peut rien. Il faut que cela se fasse de soi-même, et qu'il s'établisse à l'Isle de France des maisons de commerce qui soient en état de pourvoir la colonie de toutes les marchandises des Indes dont les négociants français pourront faire la demande. Il est vraisemblable qu'insensiblement le commerce s'établira ainsi parce qu'on finit toujours par prendre la ligne la plus courte. Le ministre du Roi est dans l'intention d'y encourager les négociants et d'accorder toute faveur et protection à ceux qui voudront établir à l'Isle de France des maisons de commerce qui forment l'entrepôt entre l'Europe et l'Asie. Vous serez sans doute, Messieurs, très disposés à entrer dans les vues du gouvernement et à favoriser tous les négociants qui voudront se fixer dans la colonie.

Mais, Messieurs, plus les Isles de France et de Bourbon vont devenir intéressantes, et plus elles exciteront la jalousie et la cupidité de nos ennemis ; c'est pourquoi il deviendra plus important que jamais, non seulement de les mettre en état de défense, mais encore de les rendre assez puissantes pour soutenir nos différents établissements dans l'Inde et menacer ceux de nos ennemis. Cette précaution-même devient d'autant plus nécessaire que vous aurez vu par les lettres de M. Chevalier que la Compagnie des Indes éprouvait de grandes difficultés dans le Bengale de la part des Anglais et du Nabab qui leur est soumis, et que l'on ne peut espérer d'obtenir des satisfactions qu'autant qu'on est

en état de se faire craindre. C'est pourquoi, Messieurs, je me propose de vous faire passer à la fin de cette année le second bataillon du régiment de Royal Comtois et les recrues nécessaires pour compléter les vingt compagnies de la Légion. Je compte que ces deux corps avec les compagnies d'artillerie et d'ouvriers formeront environ 4000 hommes. Ces forces, jointes aux milices et aux secours que vous pourrez trouver dans le pays, devraient être suffisantes pour la défense mais ce n'est pas assez, je voudrais que vous fussiez sur un pied menaçant. C'est pourquoi mon intention est, si les fonds me le permettent, et que je trouve dans le commerce des facilités pour les transports, de vous envoyer deux autres bataillons. Je ne puis vous annoncer encore ce dernier envoi comme positif parce que pour faire mes calculs avec précision il faut que je reçoive de votre part un nouvel état de dépense que j'ai demandé l'année dernière et que j'attends par le retour du *Sphinx*.

Je ne puis me dispenser, Messieurs, à ce sujet de vous faire encore un chapitre sur l'économie. J'ai fait sentir à M. le Ch. Desroches, avant son départ, combien il était nécessaire d'y tenir la main sur tous les points ; je ne répéterai point ici tout ce que je lui ai dit, et il n'aura pas manqué d'en faire part à M. Poivre que cette partie intéresse directement. Je me contenterai de vous dire que toutes les dépenses inutiles, mal entendues, ou excessives, toutes les déprédations, tout ce que les abus peuvent coûter, en un mot tout ce qui est dépensé au-delà du nécessaire est autant de pris sur la colonie parce que je n'ai qu'une certaine quantité de fonds à y employer et que je ne puis les excéder. Ainsi, Messieurs, il est de votre intérêt de tirer le plus grands parti possible des fonds qui vous sont destinés et de mettre tout à profit. J'ajouterai seulement que le ministre du Roi trouve que cette colonie lui coûte bien cher ; que j'ai beaucoup de peine à obtenir les fonds qui lui sont nécessaires ; et que moi-même je suis peiné de dépenser au Roi des sommes aussi considérables pour deux îles qui ne rapportent rien du tout à l'Etat. Je vous avouerai que j'ai été indigné en lisant l'extrait que l'on m'a envoyé des papiers que l'on a trouvé après la mort du Sr Glemet. J'ai vu que toutes les marchandises de traite ont été employées au profit des particuliers ; qu'il n'y a presque point eu de retour pour le compte de Sa Majesté ; que la déprédation a été à son comble ; et que tout le monde, à commencer par les officiers de la Marine du Roi, n'a été occupé qu'à le voler et à s'enrichir. Je sais bien que M. Poivre dira que le Sr Glemet était l'homme de M. Dumas et qu'il rejettera tout sur ce commandant ; mais il est revenu et le Sr Glemet est mort, ainsi il n'y aura plus à alléguer les mêmes raisons et j'espère bien qu'il n'arrivera pas entre vous, Messieurs, la même division qu'avec M. Dumas. M. Poivre n'aura pas sans doute oublié ce que je lui ai mandé à ce sujet, et je compte qu'en passant la ligne M. le Ch. Desroches n'aura pas changé de caractère.

Je reviens à la traite de Madagascar. Je vous ai déjà mandé, Messieurs, qu'il ne fallait plus la faire pour le compte du Roi puisqu'on ne peut trouver personne qui soit zélé pour ses intérêts, et que tous ceux dont on se sert ne cherchent qu'à faire leur fortune, et qu'il valait mieux prêter les flûtes qui sont à l'Isle de France à des négociants qui les armeraient pour leur compte et avec qui on ferait des marchés pour les différents objets que l'on pourrait tirer de cette traite. En leur prêtant ces bâtiments on doit faire avec eux des marchés plus avantageux et avoir les denrées à meilleur compte qu'ils ne les vendront au public. Au surplus il faut donner liberté entière à tous ceux qui voudront se livrer à cette traite, et ne gêner le commerce en quoi que ce puisse être. Il n'y a pas d'autres moyens pour encourager l'armateur et pour procurer l'abondance.

Je ne puis encore, Messieurs, vous annoncer la quantité de vaisseaux que le commerce enverra cette année au Isles de France et de Bourbon, ni l'espèce de denrées qu'on y portera. Je dois même vous prévenir qu'il pourrait arriver que les approvisionnements pour cette année seraient insuffisants, et qu'il y aura peut-être des articles qui manqueront en entier. Lorsque la Compagnie exploitait seule ce commerce, on exigeait d'elle qu'elle envoyait les approvisionnements nécessaires ; c'était un devoir de son privilège, et elle le remplissait, sinon en totalité, du moins en très grande partie. Il n'en est pas de même des négociants particuliers, ils forment leurs cargaisons comme il leur plaît, on n'a rien à exiger d'eux, et tout ce que l'on peut faire c'est de leur indiquer les objets de consommation, et de les y inviter par forme de conseil et pour leur propre intérêt. Mais je compte que pour les articles de subsistance vous trouverez des ressources au cap de Bonne-Espérance si le commerce français n'y suffit pas. Il paraît même par des états qui m'ont été envoyés, que les denrées n'y sont pas chères, et que peut-être même, vous en pourriez tirer du bœuf salé à meilleur compte que celui de Madagascar, en prêtant de même des bâtiments à des négociants ; c'est un calcul que vous êtes en état de faire et vous prendrez le parti que vous trouverez le plus avantageux aux intérêts du Roi.

Je vous avoue, Messieurs, que je ne suis pas sans quelques inquiétudes sur l'approvisionnement des îles dans ces premiers moments ; les changements d'administration ne se font jamais sans quelques embarras ; mais malgré les inconvénients qui peuvent résulter de celui-ci, je crois que, tout compensé, il deviendra par la suite très avantageux aux Isles de France et de Bourbon. Ce changement-ci est très nouveau, et je ne saurais encore bien connaître quel sera l'empressement des négociants à se livrer au commerce de l'Asie. Je vous informerai successivement des demandes qui me seront faites et de l'ardeur ou du refroidissement que j'apercevrai dans les négociants, afin que vous puissiez prendre des mesures pour approvisionner la colonie des objets de première nécessité par les secours que vous pourrez vous procurer au défaut de l'empressement de nos négociants.

Vous sentez, Messieurs, que le système de la liberté ne permet pas de taxer les denrées et qu'il fait tomber nécessairement le tarif qui avait été fait dans le temps où la Compagnie était le seul pourvoyeur des îles. Il est donc à propos qu'aussitôt que vous serez instruits de ce nouvel état des choses, vous preniez dans les magasins de la Compagnie les approvisionnements que vous jugerez nécessaires pour le service du Roi. Il ne faut pas abuser de cette précaution, et vous devez vous borner à prendre seulement ce qui vous paraît véritablement indispensable ; mais de manière cependant à assurer le service dans le cas où les négociants tarderaient à pourvoir la colonie de ses besoins. Vous ne payerez ni en lettres de change, ni même en papier les effets que vous prendrez dans les magasins de la Compagnie, il suffira d'en donner des reçus et d'en dresser des états dont vous m'enverrez le double parce que cela entrera dans le compte général et dans la liquidation qui sera faite de tout ce que le Roi doit à la Compagnie. Il sera également nécessaire que vous m'envoyez un état exact de tout ce qui peut être dû par la Marine à la Compagnie, soit pour ce qui a été pris dans ses magasins, soit pour le fret de tous les transports qui ont été faits sur ses vaisseaux, et vous y joindrez des états de ce qui peut être dû au Roi par la Compagnie. Vous devez réserver pour vous seuls, Messieurs, et ne communiquer à personne les détails dans lesquels je viens d'entrer, et vous devez observer la même réserve sur tout le contenu de cette dépêche.

Je ne puis la terminer, Messieurs, sans vous demander des éclaircissements sur un article de l'état de dépense qui me paraît très considérable et dont je ne vois pas bien l'emploi. Le Roi paye et entretient 238 ouvriers blancs, 140 Malabars sans compter les deux compagnies d'ouvriers, et 1660 Noirs. Ce ménage est très coûteux et la dépense en monte fort haut, soit pour leurs gages, soit pour leur nourriture, soit pour les hôpitaux, soit pour l'achat des Noirs. Cela fait environ 4000 bras, et certainement, s'ils étaient bien employés et uniquement au service du Roi, il devrait en résulter des travaux immenses. Je ne puis vous cacher que j'ai beaucoup de scrupule sur cette dépense, et que j'ai bien peur que ces 2000 bouches que le Roi entretient ne soient pas entièrement employées à Son Service. Je sais que cette institution est ancienne, et que nous avons trouvé les îles montées sur ce pied ; mais ce n'est peut-être pas la meilleure méthode à suivre, et il est bien difficile que le Roi ne soit trompé dans un ménage aussi étendu. Je vous prie donc d'y faire vos réflexions et de me donner sur cet article des éclaircissements qui me fassent connaître au moins les ouvrages qui ont été faits par ces 4000 bras, et de me marquer s'il est possible ou non de mettre ces ouvrages à l'entreprise, et s'il y aurait de la perte ou du profit ; et enfin s'il n'y aurait pas moyen de réduire le nombre de ces bouches et de diminuer la dépense.

J'ai l'honneur d'être très sincèrement, Messieurs, votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Duc de Praslin

* * *